



Tunisie

Annual Pathfinder Progress Report

May 2021-April 2022

Contents

INTRODUCTION	3
PROGRES ANNUELS PAR RAPPORT AUX PRIORITES DU PAYS PIONNIER	5
Question 1: Quels progrès ont été réalisés par rapport aux priorités de la feuille de route nationale depuis mai 2021 ?	5
Question 2: Globalement, compte tenu des progrès réalisés par rapport aux priorités de votre feuille de route, comment qualifieriez-vous vos progrès au cours des 12 derniers mois ?	9
Question 3: En regardant vos progrès par rapport aux priorités de la feuille de route nationale et les prochaines étapes (le cas échéant), quelles sont les principales réussites entre mai 2021 et avril 2022 que vous souhaitez mettre en avant (par exemple sur la page d'accueil d'Alliance 8.7, les rapports d'Alliance 8.7)?	10
Question 4 : A quels autres défis, y compris COVID-19 le cas échéant, avez-vous rencontré pour mettre en œuvre les priorités de la feuille de route ?	11
INFORMATION SUR LA PREUVE DES PROGRES ACCOMPLIS	11
Question 5: Comment avez-vous examiné les progrès par rapport aux priorités nationales identifiées dans les priorités de la feuille de route nationale?	11
Question 7 : D'autres parties prenantes, telles que des agences gouvernementales, des partenaires sociaux ou des organisations de la société civile, ont-elles participé à l'évaluation des progrès ?	12
VALEUR DU PROCESSUS PAYS DE PIONNIER	12
Question 8 : Quels sont les principaux points saillants du processus pays de pionnier pour vous ?	12
FUTUR / ETAPES SUIVANTES	15
Question 9: Est-il nécessaire de réviser les priorités de la feuille de route?	15
Question 10 : Quelles sont les prochaines étapes à suivre pour la Tunisie dans les 12 prochains mois (jusqu'en avril 2022) afin de réaliser les priorités de la feuille de route ?	15
Question 11 : Dans quels domaines auriez-vous besoin de soutien pour atteindre les priorités de votre feuille de route ?	16
Question 12 : 2021 a été l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants. Veuillez, en quelques lignes, décrire les principaux résultats de votre promesse d'action.	16

Introduction

Les pays pionniers sont ceux qui s'engagent à aller plus loin et plus vite pour atteindre les objectifs de la cible 8.7 des objectifs de développement durable. Ils sont déterminés à accélérer les efforts et disposés à essayer de nouvelles approches à partir desquelles d'autres pourront apprendre pour soutenir les échéances urgentes de la cible 8.7. Le statut du pays pionnier est ouvert à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

En Avril 2022, 29 pays avaient manifesté leur intérêt pour devenir des pays pionniers et 18 d'entre eux avaient établi des feuilles de route détaillées identifiant les priorités d'action pour atteindre l'objectif 8.7.

Pour enregistrer les progrès accomplis par rapport aux priorités nationales établies de la feuille de route, le groupe de travail de suivi des ODD de l'Alliance 8.7 a structuré un processus d'établissement de rapports volontaires pour les pays pionniers. Les points focaux nationaux des pays pionniers de l'Alliance 8.7 répondent à une série de 12 questions liées à la mise en œuvre de leurs feuilles de route.

Le présent rapport donne un aperçu des réponses de la Tunisie à ces questions. Il est divisé en 4 sections :

Progrès annuels par rapport aux priorités de la feuille de route : La première section examine les priorités nationales visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains ainsi que les prochaines étapes décrites dans le rapport annuel de l'année dernière. Le pays pionnier fournit un bref rapport annuel sur chacune de ses priorités déclarées et les prochaines étapes et rend compte des défis, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés à la pandémie de Covid-19.

Preuve des progrès réalisés : Cette deuxième section permet de rendre compte des preuves des progrès réalisés. Elle permet au pays pionnier de fournir des informations sur la façon dont les progrès réalisés entre mai 2020 et avril 2021 ont été évalués.

Valeur du processus pays pionnier : La troisième section offre l'occasion de réfléchir au processus pays pionnier et d'aider à mettre en contexte les résultats rapportés. Cette section permet aux pays de rendre compte de la manière dont le processus a pu les aider à progresser vers leurs priorités nationales entre mai 2020 et avril 2021.

La voie à suivre : Cette section offre un aperçu sur les prochaines étapes à un horizon de 12 mois vers la réalisation des priorités du pays et d'indiquer si la feuille de route doit être révisée.

Progrès annuels par rapport aux priorités du pays pionnier

Dans cette première section, les pays pionniers sont invités à fournir des informations sur l'avancement par rapport à leurs priorités indiquées dans leur feuille de route ainsi que sur les prochaines étapes qui avaient été indiquées dans leur rapport d'avancement de l'année dernière. De plus, cette section permet aux pays pionniers d'évoquer les défis qu'ils ont rencontrés au cours des 12 derniers mois.

Question 1: Quels progrès ont été réalisés par rapport aux priorités de la feuille de route nationale depuis mai 2021 ?

- ▶ **Priorité 1) TRAVAIL DES ENFANTS 1/“Mise en place d’un système d’information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes”**

Progrès

Dans la même démarche déjà annoncée lors du rapport 2020-2021 et dans le cadre du projet PROTECTE, le comité de pilotage a finalisé le guide d'intervention décrivant les tâches de chaque corps de métier : Assistants sociaux, délégués d'enfance, inspecteurs de travail, psychologues, médecins inspecteurs de travail et brigade de l'enfance. Il sera publié prochainement sur support papier et support numérique pour tous les intervenants. Une fois adopté par les différents intervenants et avec le programme de digitalisation de l'administration Tunisienne (les différents ministères) la fluidité de la communication sera assurée. (Voir la version numérique du guide en pièce jointe)

Défis

- Budget alloué à la digitalisation.
 - L'adhésion des différents départements ministériels.
- ▶ **Priorité 2: TRAVAIL DES ENFANTS 2/“Mise en place de Système de Suivi de Travail des Enfants (SSTE) au niveau central et régional, permettant une meilleure synergie entre les intervenants”**

Progrès

Les deux régions pilotes (SFAX et JENDOUBA) ont presque finalisé la mise en place de leur propres Système Suivi de Travail des Enfants (SSTE). Un atelier de restitution de l'implémentation de (SSTE) a été organisé le 24 et 25 Mars 2022 ou les deux régions ont exposé leurs expériences avec les défis et opportunités. Cet atelier a regroupé les points focaux des deux régions pilotes et des 4 gouvernorats du grand TUNIS dans le cadre du début de duplication à l'échelle nationale.

Défis

- Spécificité de chaque région et relance économique post COVID 19

- ▶ **Priorité 3: TRAVAIL DES ENFANTS Améliorer les procédés et les outils d'identification des situations de travail des enfants par les inspecteurs de travail au niveau de l'économie informelle**

Progrès

Dans le cadre du projet de coopération (financé par le Ministère Fédéral Allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ) " Alliance pour la croissance économique et pour l'emploi ACE/ Dialogue Social ": Le Ministère des affaires sociales en collaboration avec le Ministère de la formation professionnelle et l'emploi, l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) a organisé des ateliers de réflexion portant sur le secteur informel regroupant les inspecteurs de travail et les différents intervenants dans ce domaine-un atelier concernant le secteur informel du BTP à la région de Sfax un atelier concernant le secteur informel du tourisme à la région de Djerba un atelier virtuel concernant le secteur du textile. Ces ateliers ont été organisés sous la thématique : « L'assurance chômage comme élément important d'une politique sociale et de travail inclusive : Quels défis pratiques lors de son introduction ? »

Défis

-Aggravation de la situation économique suite à la pandémie COVID 19. En effet selon les projections, le taux de croissance devrait atteindre 2.2% en fin de 2022, à la faveur d'une reprise progressive de l'économie mondiale après la pandémie.

- ▶ **Priorité 4: TRAVAIL DES ENFANTS 4/ "Capitaliser et appuyer le rôle des cellules d'accompagnement des élèves pour garantir une meilleure sensibilisation et orientation contre le travail des enfants"**

Progrès

Certes le COVID 19 et les mesures sanitaires ont ralenti toute intervention sociale au niveau scolaire surtout en période de confinement et de rupture des études mais la mise en œuvre du programme de travail social en milieu scolaire s'est poursuivie, puisque le nombre de cellules de travail social scolaire en milieu urbain et rural qui a atteint 2016 cellules (1641 permanentes et 375 mobiles), il est entrain de reprendre ses activités progressivement 516 étaient actives au cours de cette année scolaire .

Aussi il y'a une poursuite de la mise en place des bureaux d'écoute et d'accompagnement des élèves dans les établissements d'enseignement prioritaire

qui ont été lancés depuis le troisième trimestre de l'année scolaire 2014-2015 conformément aux prescriptions de la circulaire conjointe des ministres des affaires sociales, de l'éducation et de la santé du 23 janvier 2015. Il existe 311 bureaux impliqués dans le milieu scolaire, dont 153 sont actifs en 2022.

Parmi aussi les programmes de lutte contre le décrochage scolaire il y'a depuis 2017 le projet modèle multi-mécanisme préventif de lutte contre le décrochage et l'échec scolaire (M4D), qui s'est inscrit dans le plan de travail exécutif du programme de coopération internationale entre la Tunisie et l'UNICEF, selon lequel des bureaux de cellules d'écoute et d'accompagnement pour les élèves ont été créés dans six gouvernorats, à savoir Ariana, Bizerte, Siliana, Kebli, Sfax et Gabes. La mise en œuvre de ce projet a été confiée à une équipe d'experts tunisiens et étrangers représentant le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et sous la tutelle du ministère de l'éducation.

Défis

La mise au point de 20 nouveaux bureaux pour accompagner les élèves en difficulté scolaire et les troubles des études. Désormais Il y'a un manque de ressources humaines surtout un manque d'assistants sociaux et psychologues.

- ▶ **Priorité 5: TRAITE DES PERSONNES 1/“Harmoniser les lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes d'application de la loi”**

Progrès

L'Instance nationale de la lutte contre la traite des personnes a procédé à la création d'un comité composé des représentants des différents ministères intervenantes pour harmoniser les lois surtout que 75% des victimes de l'exploitation économique sont des enfants. Dans ce cadre, 5 équipes de travail ont été formées.

Dans le cadre aussi de l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux droits de l'homme avec les dispositions de la constitution et avec les conventions internationales ratifiées un comité a été créé au niveau du ministère chargé du droit de l'homme et ceci en application du Décret gouvernemental n° 2019-1196 du 24 décembre 2019, portant création d'un comité national pour l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux droits de l'homme avec les dispositions de la constitution et avec les conventions internationales ratifiées et fixant ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. (N° JORT: 1 Date du JORT: 03.01.2020)mais malheureusement le travail de cet comité a connu un ralentissement causé par la pandémie du COVID19

- ▶ **Priorité 6: TRAITE DES PERSONNES 2/ “Clarifier, élargir le rôle des inspecteurs du travail et effectuer un contrôle périodique des lieux d’exploitation”**

Progrès

Suite à la participation de l’inspection du travail aux cycles de formation organisés par l’instance pour le renforcement de capacité des inspecteurs de travail en 2018-2019 les visites d’inspections ont connu l’efficacité et l’efficience souhaitées notamment en travaillant sur le volet de sensibilisation pour les apprentis et les employeurs. Le nombre d’infractions relatifs à l’embauche des apprentis sans contrat (baisse de 66% en 2021 par rapport à l’année 2020), ainsi que le nombre des infractions de l’embauche des femmes et des enfants a connu aussi une baisse de 15.69% (voir rapport de l’administration générale de l’inspection du travail 2021 émis à l’OIT en vertu de l’article 180 du code de travail et la convention internationale 81).

- ▶ **Priorité 7: TRAITE DES PERSONNES 3/“Garantir la protection et l’accès à la justice aux migrants irréguliers qui sont en danger ou en situation de travail forcé ou de traite des personnes”**

Progrès

l’Art. 11 du CHAPITRE II - Modalités de fonctionnement de l’instance du Décret gouvernemental n° 2019-653 du 29 juillet 2019, fixant l’organisation de l’instance nationale de lutte contre la traite des personnes et ses modalités de fonctionnement stipule la création d’une commission du suivi des cas des victimes de traite des personnes. Cette commission a pour rôle d’assurer l’aide judiciaire aux victimes (payer les frais des avocats ; les frais des tests, etc.). En effet cette commission est déjà créée et assure ses attributions et assiste les victimes, leur apporte de l’aide pour l’Indemnisation des dommages et veille à ce que les migrants bénéficient de l’accompagnement judiciaire par un avocat et traducteur. Pour faciliter l’accès à la justice pour toutes les victimes de la traite, l’instance a élaboré et distribué un passeport de droit dans ce sens. (Lien du passeport : <https://rm.coe.int/passeport-des-droits-des-victimes-de-la-traite-fr/16809f1f8c>)

- ▶ **Priorité 8: TRAITE DES PERSONNES 4/ “Réaliser une étude sur l’exploitation des enfants”**

Progrès

Dans le cadre de l’initiative pour le recrutement équitable de l’OIT (FRI) une étude intitulée : Diagnostic sur les processus et les pratiques courantes de recrutement

formels et/ ou informels des travailleurs migrants Ivoiriens en Tunisie a été réalisée en Mars 2022.

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_737536.pdf

► **Priorité 9: TRAITE DES PERSONNES 5/“Mettre à disposition les moyens nécessaires aux acteurs compétents pour l’accomplissement de leur mission”**

Progrès

L’instance a mis à la disposition des différents intervenants plusieurs outils pédagogiques pour les aider à accomplir parfaitement leurs missions tel que:

- Un recueil pédagogique sur les délits de traite des enfants : réalisé par l’Organisation internationale pour la migration (OIM) et l’UNICEF :

Le "Child Rights Package" est une mallette pédagogique sur les droits des enfants, comprend une bande dessinée, un DVD d'animation, un jeu de cartes, une édition pour enfants de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et un poster.

-Un manuel de procédures pour la police judiciaire.

- Un guide d’intervention

-un passeport pour les droits des victimes de la traite.

L’instance a assuré des formations à distance à travers la plateforme “HELP” le 13 et le 14 février 2020 pour 41 intervenants pour une durée de 6 mois.

Question 2: Globalement, compte tenu des progrès réalisés par rapport aux priorités de votre feuille de route, comment qualifieriez-vous vos progrès au cours des 12 derniers mois ?

Nous avons fait quelques progrès vers les priorités de notre feuille de route.

Question 3: En regardant vos progrès par rapport aux priorités de la feuille de route nationale et les prochaines étapes (le cas échéant), quelles sont les principales réussites entre mai 2021 et avril 2022 que vous souhaitez mettre en avant (par exemple sur la page d'accueil d'Alliance 8.7, les rapports d'Alliance 8.7)?

Toutes les réalisations sont publiées sur la page face book du projet PROTECTE dont le lien est : <https://www.facebook.com/protecteensemblecontreletravaildesenfants> à savoir:

L'exécution de 80% des actions programmées dans le plan d'action Tunisie LCTE année 2021 :

- **Finaliser le guide d'intervention sur le travail des enfants et sa publication.** (réalisée)
- **Finaliser l'étude de "L'IMPACT DU COVID 19 SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS"**(réalisé)
http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_travail_enfants_covid_2021_02.pdf
- **Mettre en place une PLATEFORME DE FORMATION ONLINE** (en cours de réalisation avec ITC-ILO)
- **Apporter un soutien direct** à un certain nombre de familles et des enfants vulnérables (Le nombre sera décidé selon le budget alloué) (en cours de réalisation)
- **Créer un Annuaire des points focaux représentant les différents corps intervenants dans le domaine de lutte contre le travail des enfants** (réalisée)
- **Organiser des formations en matière de travail des enfants:** 2 ateliers pour la prise en charge des enfants victimes du travail des enfants et 1 atelier pour la rédaction du rapport sur le travail des enfants)(réalisée)
- **Développer une stratégie de communication et de plaidoyer contre le travail des enfants** (sensibiliser et mobiliser les leaders d'opinion et les célébrités en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté dans la lutte contre le travail des enfants) (réalisée)
- **Mettre en œuvre des activités du programme SCREAM en Tunisie** avec des acteurs du monde des arts, théâtre, la musique et les arts visuels... (le programme SCREAM vise à faire prendre conscience aux jeunes des droits des enfants, avec une attention particulière sur le travail des enfants, pour qu'ils puissent à leur tour en parler et mobiliser leurs communautés à agir. La méthodologie SCREAM est basée sur les arts – théâtre, écriture créative, la musique et les arts visuels – et sur les médias) (réalisée)

- **Organiser une journée de sensibilisation pour les étudiants de l'institut de travail et des études sociales (INTES)**(en cours de réalisation)

Souhaitez-vous mentionner d'autres réussites et opportunités significatives vers la réalisation de la cible 8.7 qui ne font pas partie des priorités de la feuille de route nationale (par exemple adoption des lois, des événements, des accords de partenariat, des ressources supplémentaires)?

Prolongement du projet de coopération avec OIT "PROTECTE" jusqu'au Août 2022 avec la possibilité de nouveau prolongement au-delà de la date annoncée.

Question 4 : A quels autres défis, y compris COVID-19 le cas échéant, avez-vous rencontré pour mettre en œuvre les priorités de la feuille de route ?

Insuffisance des ressources allouées.

Comment les défis ont-ils été surmontés ? Quelles sont les leçons apprises ?

Pour surmonter l'insuffisance des ressources allouées, on a opté pour l'alternative de la coopération internationale qui nous a apporté le soutien financier et logistique nécessaire notamment la coopération avec USDOL à travers le projet PROTECTE et ceci depuis avril 2017. Ce projet prendra fin en Août 2022 et On espère qu'il sera prolongé d'une année (l'équipe OIT du projet est en train de travailler sur ce sujet).

Information sur la preuve des progrès accomplis

La deuxième section permet d'évoquer quelles preuves ont été utilisées pour évaluer les progrès accomplis. Cela permet aux pays pionniers de fournir des informations sur la façon dont les progrès réalisés entre mai 2021 et avril 2022 ont été évalués.

Question 5: Comment avez-vous examiné les progrès par rapport aux priorités nationales identifiées dans les priorités de la feuille de route nationale?

Autres types de preuves : L'étude de "L'IMPACT DU COVID 19 SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS"

http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_travail_enfants_covid_2021_02.pdf

- ▶ **Quels autres types de preuves avez-vous utilisés?**

Informations provenant de tiers

Veillez préciser les informations de tiers qui ont été collectées

Les déclarations médiatiques.

Question 7 : D'autres parties prenantes, telles que des agences gouvernementales, des partenaires sociaux ou des organisations de la société civile, ont-elles participé à l'évaluation des progrès ?

Oui

- ▶ **Veillez préciser qui et comment les autres parties prenantes ont été impliquées dans l'évaluation des progrès.**

Les partenaires sociaux sont représentés dans le COPIL. En effet les partenaires sociaux ont participé à l'élaboration du plan d'action et à son exécution ils sont présents dans toutes les activités réalisées lors du projet PROTECTE. Lors de l'organisation de l'atelier stratégique alliance 8.7 Tunisie pays pionnier en mois de Mars 2019, les partenaires sociaux ont été impliqué depuis la préparation de l'atelier.

Valeur du processus pays de pionnier

La troisième section offre l'opportunité de réfléchir au processus pays de pionnier et d'aider à mettre les résultats rapportés dans leur contexte. Cette section permet aux pays pionniers d'apporter de la manière dont le processus les a aidés à progresser vers leurs priorités nationales entre mai 2021 et avril 2022.

Question 8 : Quels sont les principaux points saillants du processus pays de pionnier pour vous ?

- ▶ **Collaboration accrue avec les partenaires internationaux autour de la cible 8.7,**

Veillez préciser avec quelle (s) organisation (s) des Nations Unies vous avez eu une collaboration accrue ? Veillez décrire brièvement cette collaboration accrue ?

- **UNICEF= projet de coopération M4D :**

Le Modèle M4D vise à susciter une dynamique systémique pour réduire l'abandon scolaire avec des mesures de prévention et de remédiation à la fois structurelles mais aussi pédagogiques, à l'adresse aussi bien des élèves en risque de décrochage que ceux qui reviennent dans le système scolaire après une période de rupture.

Pour ce faire, les équipes ont développé plusieurs dispositifs :

- Un système de repérage des élèves à risque de décrocher qui comprend :
 - Un nouvel outil de repérage combinant données administratives et données auto-rapportées (questionnaire). Une démarche fondée sur des données administratives, complétées en cas de besoin par un questionnaire rempli par les élèves, a été mise en place pour apprécier les risques de décrochage, les prendre en compte de façon précoce et d'identifier les facteurs de protection sur lesquels peuvent être orientées les actions permettant de mieux soutenir les élèves.
 - L'amélioration du repérage des enfants relevant de TSA (troubles spécifiques de l'apprentissage) pour permettre une prise en charge adaptée
- Le BEAE (Bureau d'Ecoute et d'Accompagnement de l'Elève) qui s'appuie sur l'expérience tunisienne des cellules d'écoute. Le BEAE s'adresse aux élèves repérés à risque de décrocher ou présentant des difficultés de nature pédagogique, psychosociale ou sanitaire, ainsi qu'à des élèves décrocheurs qui souhaitent revenir à l'école.
- Le soutien scolaire : intégré aux emplois du temps des élèves, il vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves d'une même cohorte. L'originalité du modèle M4D réside dans le fait que le soutien scolaire évolue et vise la prise en compte des besoins d'abord dans la classe avant d'y répondre en dehors, au sein de groupes réduits.
- L'enseignement compensatoire : Les élèves dont le parcours est marqué par un décrochage lourd qui se traduit par une rupture importante des apprentissages dans la classe ou par un abandon scolaire avéré pourront intégrer un dispositif d'enseignement compensatoire, au sein de l'école. L'enseignement compensatoire est conçu comme un dispositif « passerelle » ou « relais » distinct des autres classes de l'établissement : les élèves intégrant le dispositif (pour quelques semaines, ou plusieurs mois) ont un emploi du temps spécifique.

Le projet est actuellement déployé au sein de 9 établissements pilotes situés dans plusieurs gouvernorats de la Tunisie (Ariana, Bizerte, Gabes, Kebili, Sfax, Siliana) dans des zones rurales et urbaines.

Veillez décrire brièvement la collaboration accrue avec l'OIT ?

Projet de coopération PROTECTE Formation à travers centre de TURIN :

Webinar 1 : « COVID et travail des enfants >>

Webinaire 2 : « Processus de Formulation de Rapport sur le travail des enfants >>

Webinaire 3 : « Renforcement institutionnel en matière de lutte contre le travail des enfants : Unité de lutte contre le travail des enfants, partage d'expérience du Côte d'Ivoire, Maroc et Ghana.

► **La Tunisie, a-t-elle soutenu des initiatives sous-régionales / régionales / mondiales sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains ?**

Oui

Veillez préciser comment la Tunisie a soutenu les initiatives sous-régionales / régionales / mondiales sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.

Parrainage, convocation ou présidence d'initiatives et d'événements pour accélérer l'action, Participation à un ou plusieurs des groupes d'action de l'Alliance 8.7 (tous les événements organisés par OIT à savoir la participation à l'initiative de l'OIT <<Année 2021 : année d'élimination du travail des enfants>>

Veillez décrire comment vous avez participé à un ou plusieurs des groupes d'action de l'Alliance 8.7

- Participation du ministre des affaires sociales en Janvier 2021 à l'annonce de l'année 2021, année internationale de l'élimination du TE
- Les webinaires –
- Les formations en ligne avec le centre de Turin :
- **Webinar 1** : « COVID et travail des enfants »>
- **Webinaire 2** : « Processus de Formulation de Rapport sur le travail des enfants »>
- **Webinaire 3** : « Renforcement institutionnel en matière de lutte contre le travail des enfants : Unité de lutte contre le travail des enfants, partage d'expérience du Côte d'Ivoire, Maroc et Ghana .

► **Collaboration accrue avec les partenaires nationaux autour de la cible 8.7**

Tous les partenaires nationaux sont représentés dans le COPIL du projet PROTECTE ils ont participé à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action de la célébration de l'année 2021 : <<Année de l'élimination du travail des enfants>>

Organisations d'employeurs au niveau national

UTICA== union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
UTAP==Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche les organisations des employeurs sont membres du COPIL

Organisations de travailleurs au niveau national

UGTT==Union générale tunisienne du travail= est membre du COPIL

Organisations de la société civile au niveau national

-UNFT (Union Nationale de la Femme Tunisienne)

-USST (Union Tunisienne pour la Solidarité Sociale : association) scout croissant rouge et plusieurs associations en relation avec l'enfance. Dans le cadre de l'amélioration des conditions économiques et sociales des familles vulnérables sélectionnées pour aider à la lutte contre le travail des enfants. Plan d'action Tunisie élimination du TE en 2021

Collaboration avec d'autres ministères au niveau national

Ministère de : -intérieur, -emploi et formation professionnelle -éducation - femme et de la famille - justice

Futur / Etapes suivantes

Cette section permet aux pays pionniers d'indiquer si la feuille de route doit être révisée et d'avoir un aperçu des prochaines étapes pour atteindre vos priorités sur un horizon de 12 mois. Veuillez noter que les prochaines étapes seront utilisées pour le rapport d'avancement de l'année prochaine.

Question 9: Est-il nécessaire de réviser les priorités de la feuille de route?

Non

Question 10 : Quelles sont les prochaines étapes à suivre pour la Tunisie dans les 12 prochains mois (jusqu'en avril 2022) afin de réaliser les priorités de la feuille de route ?

► Étape suivante 1: Évaluation et ajustement

Quels sont vos objectifs jusqu'en avril 2023 pour cette prochaine étape ?

Évaluation interne des différentes actions programmées et prendre des ajustements. En travaillant plus sur le côté préventif et les campagnes de sensibilisation et en essayant de dupliquer l'expérience de la Mise en place de Système de Suivi de Travail des Enfants (SSTE) sur tout le territoire Tunisien.

Sur la base de quelles preuves pourrez-vous déterminer que vous avez atteint cette étape ?

Suite à la réalisation de plusieurs priorités dégagées lors de l'atelier stratégique de la Tunisie en Mars 2019 dans le cadre du travail des enfants et la traite des personnes il a été jugé nécessaire de faire une évaluation à mi-chemin pour apporter des ajustements.

Sous quelle dimension de la cible 8.7 cette prochaine étape se situe-t-elle ?

Travail des enfants, Traite des êtres humains

Question 11 : Dans quels domaines auriez-vous besoin de soutien pour atteindre les priorités de votre feuille de route ?

Soutien financier et expertise.

Question 12 : 2021 a été l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants. Veuillez, en quelques lignes, décrire les principaux résultats de votre promesse d'action.

La Tunisie s'est engagée en tant que pays pionnier de l'alliance 8.7 durant l'année nationale 2021 à réaliser un plan comprenant 9 actions :

- Finaliser le guide d'intervention sur le travail des enfants et sa publication
- Finaliser l'étude de "L'IMPACT DU COVID 19 SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS"
- Mettre en place une PLATEFORME DE FORMATION ONLINE
- Apporter un soutien direct à un certain nombre de familles et des enfants vulnérables (Le nombre sera décidé selon le budget alloué) -
- Créer un Annuaire des points focaux représentant les différents corps intervenants dans le domaine de lutte contre le travail des enfants
- organiser des formations en matière de travail des enfants (2 ateliers pour la prise en charge des enfants victimes du travail des enfants et 1 atelier pour la rédaction du rapport sur le travail des enfants)
- Développer une stratégie de communication et de plaidoyer contre le travail des enfants (sensibiliser et mobiliser les leaders d'opinion et les célébrités en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté dans la lutte contre le travail des enfants)
- Mettre en œuvre des activités du programme SCREAM en Tunisie avec des acteurs du monde des arts, théâtre, la musique et les arts visuels...

-Organiser une journée de sensibilisation pour les étudiants de l'institut de travail et des études sociales (INTES).

Suite à l'évaluation finale rapide des réalisations, on constate la réalisation de presque la totalité des actions sauf la 9ème action qui n'a pas pu être organisée à cause de la pandémie covid 19. Pour remédier à cette insuffisance une journée de sensibilisation de 80 travailleurs sociaux sur la lutte contre le travail des enfants a été organisée le 04 Mars 2022 à l'INTES dont l'objectif était de sensibiliser les travailleurs sociaux sur la LCTE et le partage des connaissances et des bonnes Pratiques sur la coordination entre les différents acteurs.

Veillez trouver ci joint les liens de quelques activités réalisées:

https://www.ilo.org/africa/countries-covered/tunisia/WCMS_674336/lang--fr/index.htm<https://www.tekiano.com/2021/06/16/journee-mondiale-contre-le-travail-des-enfants-mettre-fin-au-travail-des-enfants-agir-maintenant/><https://www.webmanagercenter.com/2021/06/15/469317/trabelsi-appelle-a-la-mise-en-oeuvre-dune-strategie-nationale-pour-la-lutte-contre-le-travail-des-enfants/>https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=540692543955297<https://www.facebook.com/watch/?v=308854020295879><https://www.facebook.com/protectensemblecontreletravaildesenfants/photos/pcb.1818256788369301/1818256628369317/><https://www.facebook.com/pageofficielleRTCI/videos/935998580556561>